

NOTE AUX CANDIDATS DU PERMIS DE CHASSER

Vous souhaitez vous inscrire à l'examen du permis de chasser.

Ce dernier se déroule en deux temps :

1) Formation OBLIGATOIRE d'une journée au « Domaine du Plessis » à Migné, organisée par la Fédération, qui a lieu en général la semaine qui précède l'examen. Vous recevrez une convocation par mail environ deux semaines avant la date de cette formation. **Les délais peuvent être longs entre le dépôt de votre dossier et la réception de votre convocation à la formation.**

2) Examen du permis de chasser qui se présente sous forme d'exercices pratiques (avec 4 ateliers) et 10 questions écrites, au « Domaine du Plessis » à Migné, organisé par l'Office Français de la Biodiversité (durée : environ 2 heures). Vous recevrez votre convocation par mail environ 10 jours avant.

Pour vous inscrire, vous devez impérativement procéder à votre préinscription en ligne avec le lien suivant : <https://permischasser.ofb.fr> (que vous retrouverez sur notre site internet) et régler directement les frais d'inscription à l'OFB en ligne (46 € pour les majeurs, 31 € pour les mineurs).

Après impression du document que vous devez **télécharger** avant, n'oubliez pas de :

- Signer dans le cadre blanc destiné au candidat (sans dépasser du cadre), ainsi que faire signer le représentant légal concernant les mineurs dans le cadre correspondant.
- Et de faire compléter le certificat médical par votre médecin au verso de la demande d'inscription, daté de moins de 2 mois au jour de votre inscription (pas de certificat médical à part).

Envoyer ensuite votre demande pré-remplie à la Fédération des chasseurs avec les documents ci-dessous :

- une copie de votre pièce d'identité à jour (carte national d'identité ou passeport uniquement) ;
- une photographie d'identité **de moins de 6 mois (format officiel carte d'identité)** ;
- un justificatif relatif aux obligations du service national (sauf pour les plus de 25 ans) :
 - ⇒ de 16 à 18 ans : la copie de l'attestation de recensement
 - ⇒ de 18 à 25 ans : la copie du certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » ;
- un chèque de 10 € à l'ordre de la FDC36 (participation frais de formation) ;
- la copie de la preuve de paiement de votre règlement en ligne à l'OFB .

Vous souhaitant une excellente réussite, nous nous permettons d'insister sur l'importance de la préparation de l'examen avant la formation à l'aide des outils proposés. En effet, nous constatons que les candidats qui ne l'ont pas travaillé sont systématiquement recalés.

Le Président,
Laurent GANDILLOT

Pour bien vous inscrire à l'examen du permis de chasser :

Les éléments nécessaires à produire pour compléter votre inscription à l'examen du permis de chasser ...		... selon votre âge !			
		- de 16 ans	16 à 18 ans	18 à 25 ans	+ de 25 ans
1 DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN ET DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER PREREMPLIE  N°13945*06	au RECTO : Votre identité	OUI	OUI	OUI	OUI
	au RECTO : Autorisation du représentant légal signée	OUI	OUI		
	au VERSO : Certificat médical datant de moins de 2 mois	OUI	OUI	OUI	OUI
1 Photocopie d'une pièce d'identité RECTO-VERSO valide (carte identité ou passeport)		OUI	OUI	OUI	OUI
1 Photo d'identité <u>format normalisé</u> datant de moins de 6 mois		OUI	OUI	OUI	OUI
1 règlement de 31 € directement en ligne		OUI	OUI		
1 règlement de 46 € directement en ligne				OUI	OUI
1 copie de la preuve de paiement de votre règlement en ligne à l'OFB		OUI	OUI	OUI	OUI
1 Chèque de 10 € pour la participation aux frais de formation, à l'ordre de FDC36		OUI	OUI	OUI	OUI
1 Copie de l'Attestation de recensement ou de participation à la « journée défense et citoyenneté »			OUI		
1 Copie de l'Attestation de participation à la « journée défense et citoyenneté »				OUI	

Merci de bien vouloir :



- Respecter impérativement le cadre pour la signature du  N°13945*06
- Respecter les normes pour les photos d'identité
- Compléter et vérifier minutieusement votre dossier d'inscription avant de le transmettre à :

Fédération des Chasseurs de l'Indre
46 Boulevard du Moulin Neuf
BP 12
36001 CHATEAUROUX Cedex



Nous vous recommandons de bien préparer cet examen en amont en étudiant le *Manuel de Formation à l'examen du permis de chasser* (disponible à la Fédération au prix de 8 €)

et en testant vos connaissances sur le Quizz Examen du site internet :

<https://www.chasseurdefrance.com/pratiquer/sentrainer-au-permis-2/>

Et plus généralement en vous connectant sur le site de la Fédération Nationale des Chasseurs avec le lien suivant : <https://www.chasseurdefrance.com/pratiquer/permis-de-chasser/>

Vous trouverez de nombreuses vidéos : <https://www.chasseurdefrance.com/reviser-son-permis/>

Les formations et examens ont lieu uniquement en semaine.

Nous vous souhaitons un bon apprentissage et nous tenons à votre service pour tous renseignements !